

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019 A 18 H 30**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 mars à 18 H 30, le conseil municipal de la commune de HEILLECOURT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, maire  
Mesdames et Messieurs Jean-Pierre LAGORCE, Pascale CESAR, Fabrice WILHELM, Michèle SCHWARTZ-MEREY, Matthieu PROLONGEAU, Daniel PUCELLE, Brigitte MENARD, Chantal ANDRE, Marie-Thérèse KINZELIN, Françoise GOHET, Eliane GEORGEOT, Francis HOFFER, Dorine GRAVE, Sabine ASSFELD-LEMAIRE, Laurent MEREY, Daniel OLIGER, Cyrille MITSLER, Fabrice DARDINIER, Bernard PFISTER, Karine CATHELAIN, Jérôme DELAITRE, Hervé WILLER, Florence CLIQUET, Myriam TOUSSAINT, Sylvie GREFF,

Etaient excusés : Nadine MONGE, pouvoir à Michelle SCHWARTZ-MEREY  
Haik ARSLANIAN, pouvoir à Laurent MEREY  
Cyril SUBOTIC, pouvoir à Hervé WILLER

*A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées*

D. SARTELET

Vous avez reçu le PV du 5 février. Y a-t-il des observations ?

L. MEREY

J'ai une remarque à faire. Lors de mon intervention, au sujet du taux d'endettement il est noté au 1/12/2018 un endettement à 206 €, ce n'est pas ce chiffre mais c'est 406 €

D. SARTELET

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, je vous informe que la Préfecture a envoyé un courrier en date du 25 mars, disant que, contrairement aux propos du courrier du mois de février, nous sommes éligibles pour des subventions FIPD en matière de sécurité. Les dossiers doivent être déposés avant le 30 avril. C'est pour cette raison que je vous demande l'autorisation de rajouter cette question à l'ordre du jour.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'ajout de cette question.

**1. Approbation du compte de gestion 2018 – rapporteur Laurent MEREY**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal aura à délibérer sur l'approbation du compte de gestion 2018

D. SARTELET

Y a-t-il des questions ? Adopté à l'unanimité

## 2. Vote du compte administratif 2018 – rapporteur Laurent MEREY

Monsieur le maire fait voter le président de séance pour cette question.

Le Conseil Municipal, après le retrait de Monsieur le Maire, sous la présidence du doyen en âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur SARTELET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après examen des commissions Budget-Etudes-Prospectives des 13 et 15 mars 2019 il est proposé au conseil municipal de :

- Constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Résultats budgétaires 2018		
CA 2018	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2018	4 045 559,27 €	480 974,18 €
Dépenses 2018	3 809 068,21 €	518 650,94 €
Résultats exercice 2018	236 491,06 €	-37 676,76 €
Résultats reportés 2017	1 332 466,42 €	-25 190,11 €
<b>Résultats de clôture 2018</b>	<b>1 568 957,48 €</b>	<b>-62 866,87 €</b>
Restes à réaliser 2018		315 500,00 €

Monsieur Mérey présente le compte administratif 2018.

D. SARTELET

Y a-t-il des remarques ?

H. WILLER

Monsieur Mérey avait juste ouvert le débat en commission. Je reviens sur les frais de communication. Il y a une augmentation de 20 %. Effectivement les montants ne sont pas très importants mais lorsqu'il y a une augmentation de 20 %, cela justifie une explication ?

L. MEREY

Je n'ai pas de réponse

H. WILLER

La question avait déjà été posée en commission.

Le produit de cession budgété à 250 000 €, est-ce qu'il s'agit du terrain qui a fait l'objet d'un permis de construire sur lequel il y a un recours et donc la cession n'a pas été réalisée ?

L. MEREY

Oui

H. WILLER

Monsieur le Maire, cher-e-s collègues,

Il y a plusieurs manières d'analyser un compte administratif, c'est-à-dire le résultat de l'exécution budgétaire de l'exercice passé. Laurent Mérey l'a très bien présenté, en comparant d'une part deux années consécutives d'exécution (2018 par rapport à 2017) et d'autre part l'exécution par rapport aux prévisions.

Si les recettes ont en général un caractère évaluatif et peuvent parfois évoluer à la hausse ou à la baisse par rapport aux prévisions, les dépenses sont en revanche prévisionnelles et traduisent en principe les choix politiques et de gestion de la commune.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est excédentaire de 236 000€ contre un déficit de 46 000€ en 2017 et un excédent de 235 000€ en 2016.

Ce résultat de fonctionnement 2018 est obtenu avec un écart de 200 000€ entre prévision et exécution sur les charges de personnel et avec 55 000€ de "bonus" sur les impôts et taxes, et plus précisément les droits de mutation.

Chaque année, l'écart entre les prévisions et les dépenses de personnel réalisées varie entre 130 000€ "d'économies" en 2016, 100 000€ de "dépassement" en 2017 et de nouveau 200 000€ "d'économies" en 2018. Indépendamment de la politique de gestion des ressources humaines de notre commune, sur laquelle il y aurait beaucoup à dire, ce yoyo budgétaire ne manque pas de nous interpeller une fois de plus. Lorsque les dépenses de personnel fluctuent à ce point, il faut tout autant s'interroger sur les raisons des dérives que sur l'origine des "économies", conjoncturelles ou structurelles, pour en tirer les conséquences en matière de recrutement et d'organisation des services. Un minimum d'observation et d'analyse nous permet cependant de douter de la réalité de la conduite sérieuse de cet exercice par l'exécutif, et cela est très dommageable pour le personnel et pour la collectivité.

S'agissant de l'investissement, nous distinguerons bien évidemment ce qui relève de l'imprévisible et des externalités - le retard dans la réalisation des travaux de l'étang, de ce qui traduit une cruelle absence de constance et de vision.

En nous abstenant lors du vote sur le budget 2018, nous avons actionné le bouton du "bénéfice du doute" sur vos promesses relatives à la manière d'aborder le projet de rénovation de la MTL. Nous avons espéré, le temps d'un conseil municipal et de l'inscription au budget d'une ligne de 20 000€ consacrée à une "étude" sur ce projet, que vous aviez la volonté de changer de méthode. Nous vous disions alors le 20 mars 2018 : "Sur ce point aussi, nous apprécierons le passage des intentions aux actes lors de l'examen du compte administratif 2018, tout en espérant en entendre parler et participer à la définition du projet d'ici là." Sur le fait d'en entendre parler et de participer à la définition du projet, l'idée a fait long feu : nous n'en avons jamais entendu parler, ni eu l'occasion de participer à la définition du projet puisqu'aucun projet autre que les travaux d'isolation, de toiture et de façade n'a été envisagé. A l'évidence, à Heillecourt, le "grand débat national" passe mais les petits débats locaux trépassent.

S'agissant du plan pluriannuel accessibilité, nous devons déplorer une fois encore une année quasi "blanche" puisque les 100 000€ inscrits au budget pour 2018 n'ont pas été réalisés. Au terme de 3 années, ce plan qui devrait être réalisé pour moitié l'est à moins de 25%. Sur ce point aussi, au-delà de l'affichage, notre commune est loin de l'exemplarité, avec pourtant une priorité nationale qui date, rappelons-le, d'une loi de 2005.

Pour conclure, lorsqu'on évoque la politique de gestion des ressources humaines et les dépenses de personnel (61% des dépenses de fonctionnement), la rénovation de la MTL et le plan accessibilité (respectivement 500 000€ et 600 000€ de dépenses prévues en investissement), ce ne sont pas de petits enjeux en matière de politique publique locale et on mesure la manière dont ces politiques sont conduites. Nous nous étions abstenus lors du vote du budget prévisionnel 2018, nous voterons contre les modalités de son exécution et même parfois son absence d'exécution.

D. SARTELET

Lorsque nous avons présenté le détail des investissements, des recettes, du fonctionnement... Nous n'avons pas mis en exergue, par exemple, la politique menée en matière d'économie d'énergie. Nous avons économisé 400 000 € depuis 2010 grâce aux actions menées dans ce domaine avec l'agence locale de l'énergie et avec IDEX. Il y a eu un dérapage concernant une structure en matière de chauffage mais tous les autres utilisateurs ont fait des efforts.

Cela ne ressort pas scrupuleusement dans les chiffres mais parallèlement le prix de l'énergie a augmenté. Cependant, les travaux d'investissement qui sont faits vont dans cette nature.

Concernant la MTL, nous avons budgété une première partie des travaux parce que nous ne pouvons pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. Si nous l'avions, nous aurions déjà fait tous les autres travaux. Nous devons faire avec ce que

l'on a, avec un axe qui reste prioritaire chez nous depuis le début du mandat qui est la diminution de l'endettement communal sans faire varier les taxes. Nous respectons cette ligne depuis 2009. La dette par habitant est passée de 800 € en 2008 à 404 € actuellement, malgré la baisse des dotations et les investissements réalisés, et sans augmentation des taux.

Pour la MTL, nous lançons une première partie des travaux qui consiste à poursuivre cette ligne d'économie d'énergie et d'isolation. C'est pour cette raison que nous nous sommes d'abord attelés à la toiture et aux murs qui sont des « passoirs thermiques ». Il est bien clair que nous allons devoir étudier un schéma d'ensemble plus global de la MTL pour plusieurs raisons. La raison essentielle va venir de l'école de musique : il y a eu des problèmes de sécheresse, des problèmes de fissurations. Sans attendre la décision du tribunal, j'ai demandé une expertise pour connaître la rigidité de la structure afin d'évaluer les risques lors de son occupation et une étude des sols. Ces deux études permettront de connaître un tarif de réhabilitation de ce bâtiment. Dans l'état actuel, cela devrait dépasser les 100 000 €. L'état des sols pourrait dépasser les 20 000 €. Il faudra se poser la question de savoir ce que nous faisons. Une des pistes envisagées est de raser cette école de musique si la réhabilitation revenait trop chère. Nous pourrions revoir un réaménagement de la MTL. Il ne faut pas aller trop vite dans les projets sachant que les difficultés actuelles peuvent modifier les projets et nous permettre de voir différemment l'organisation de la MTL. Il faut une réorganisation bien pensée. 2019 est une année charnière qui va nous permettre de voir ensemble cette réorganisation avec les données qui vont nous être transmises et notamment l'école de musique.

Vous nous interpelez aussi sur l'étang. Je trouve cela un peu vicieux.

H. WILLER

Ce n'était pas vicieux. J'ai dit exactement « nous distinguerons ce qui relève de l'imprévisible et des externalités de ce qui traduit une cruelle absence de constance et de vision ». Je disais justement que nous écartons le retard de l'étang car c'était imprévisible et externe à la volonté.

D. SARTELET

Merci, je n'avais pas entendu cela.

Cette année, nous avons pris un peu de retard dans la réalisation de l'AD'AP. Mais nous avons tout de même réalisé 80 000 € de travaux. Certaines choses ont été faites, tout n'a pas été annulé. Nous avons un peu de retard sur les 120 000 € prévisionnels annuels que nous devons faire pendant 6 ans. Mais, nous avançons tout de même. Nous avons les sanitaires de la MTL qui font partis de l'AD'AP.

Nous avons aussi l'entretien du patrimoine communal, c'est une mission du maire et du conseil municipal de veiller sur l'entretien du patrimoine. Nous avons un patrimoine conséquent. Nous avons pris les décisions de ne pas garder l'ensemble de ce patrimoine qui coûte cher en entretien. La mise en adaptation des biens vendus auraient coûté encore plus cher à la municipalité, par exemple l'immeuble rue des Ecoles qui nécessitait la mise en place d'un ascenseur si nous l'avions laissé à la disposition des associations. Il faut trouver des solutions alternatives, c'est ce que nous cherchons dans le cadre d'une gestion saine et économe des deniers publics.

Y a-t-il d'autres interventions ou des précisions que les adjoints ou les conseillers veulent apporter ?

C'est une gestion d'équipe, ce n'est pas une gestion du maire.

JP LAGORCE

Je veux bien apporter une précision sur la MTL. Les travaux de l'AD'AP devaient se faire en 2020 d'après le programme. Mais comme nous avons entrepris des travaux d'entretien, nous avons commencé par l'AD'AP. Ces travaux représentent 65 000 €, il nous restera une petite partie pour traiter d'autres bâtiments en AD'AP.

Les autres travaux sont la toiture, les façades, les fenêtres et les portes. Les appels d'offre vont être lancés.

H. WILLER

J'entends parler de travaux d'accessibilité réalisés à la MTL. Mais cela concerne l'année 2018 ?

Nous parlons du compte administratif de 2018. Que les travaux d'accessibilité de la MTL soient réalisés en 2019 avant 2020, cela me paraît cohérent par rapport au projet qui concerne la MTL. Mais les remarques faites sont pour l'année 2018.

S. ASSFELD LEMAIRE

Sans vouloir être redondante sur les propos qui ont été tenus, ce qui me dérange, sur ce compte administratif, c'est l'exécution à hauteur de 34 % du budget d'investissement. Je comprends qu'une partie dont vous n'avez pas la maîtrise, comme l'étang, ne soit pas réalisée. J'entends que votre politique est que le budget d'investissement doit être réel et sincère. Je ne dis pas qu'il ne l'est pas, mais il doit être le reflet de la réalité de vos objectifs. Aujourd'hui, vous développez des stratégies que vous annoncez sur l'école de musique de la MTL, c'est entendable et c'est louable, mais il aurait fallu avoir cette réflexion avant d'inscrire des sommes qui aujourd'hui ne sont pas utilisées. On revoit en 2019 la même stratégie, c'est-à-dire que nous savons que le programme sur la mobilité est de 200 000 €, vous y affectez déjà 240 000 €. Je ne comprends pas la stratégie d'affichage d'investissement à la fois la volonté, qui vous appartient et que je respecte, de dire je peux diminuer la dette par habitant mais on ne peut pas maintenir un patrimoine et diminuer la dette. IL faut investir. Je ne me permettrais pas de vous donner des conseils de stratégie, mais cela me gêne qu'un budget ne soit réalisé qu'à hauteur de 30 % dans sa partie investissement. Donc, il faudrait un budget plus en cohérence avec nos capacités de réalisation.

Nous, en tant qu'élus, nous n'avons pas travaillé. Est-ce que les fonctionnaires n'ont pas fait ce qu'il fallait ? Mon propos n'est pas de porter ou de faire porter la responsabilité, c'est de faire porter la réflexion collectivement au conseil municipal, de ne pas faire un affichage comme nous le faisons aujourd'hui sachant d'avance que les sommes engagées ne pourront pas l'être. Vous avez dit en commission, monsieur le Premier adjoint, que les travaux de la MTL commenceraient en septembre voire octobre alors que vous venez de dire qu'ils débiteront en juillet. Nous avons un budget de 500 000 € affiché que nous ne pourrions pas dépenser compte tenu des délais.

Je voudrais juste qu'il y ait un petit exercice d'amélioration sur ce que nous pouvons faire. On peut faire peu mais au moins le faire.

Je vous prie de m'excuser pour ces propos un peu gênants.

L. MEREY

Nous avons prévu pour 2018, des investissements pour 587 692 €, on a réalisé 291 287 €. Il reste 315 500 € de restes à réaliser. Ils n'ont pas été actés, payés sur l'exercice, mais ils sont engagés.

S. ASSFELD LEMAIRE

J'entends l'explication, mais il y a des chiffres... Je vous invite juste à un exercice pédagogique. Tout ce qui vient d'être dit aurait dû être écrit.

D. SARTELET

On a peut-être pris du retard dans les dossiers, mais des consignes ont été données dès le début de cette année, avant même le vote de ce budget, pour que tous les appels d'offres soient lancés donc tout devra être réalisé rapidement, dès le vote de ce budget. Les délais réglementaires nous les connaissons, ils sont incompressibles.

Parfois, les offres ne correspondent pas. Je prends l'exemple du poste d'électricité pour la MTL, nous n'avions pas eu de réponse. Il a fallu relancer des entreprises pour qu'elles envoient des devis. Ce n'est pas le fait de la mairie si les entreprises ne répondent pas.

Le budget d'investissement n'a pas été à la hauteur de ce que nous avons prévu. Cependant, et vous le verrez dans le budget de cette année, nous avons lancé les dossiers et nous avons augmenté, pour rattraper le budget d'investissement de l'année dernière.

Vu l'excédent de fonctionnement de 1 190 000 €, nous ne pouvons pas dire que la mairie a gaspillé les fonds publics. Nous avons des réserves, si tout n'a pas été investi, on le trouve dans l'excédent, ce qui va nous permettre de faire d'avantage cette année.

Tous les dossiers sont prêts et partiront dès le lendemain du vote du budget.

**Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote**

Adopté la majorité des voix – 5 voix contre Mesdames CLIQUET, GREFF, TOUSSAINT et Messieurs WILLER et SUBOTIC, 1 abstention : Madame ASSFELD-LEMAIRE

### **3. Affectation du résultat 2018 – rapporteur Laurent MEREY**

Considérant qu'à l'examen du compte administratif 2018, les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats de clôture 2018	1 568 957,48 €	-62 866.87 €
Restes à réaliser 2018		315 500,00 €

Après examen des commissions Budget-Etudes-Prospectives des 13 et 15 mars 2019, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Part affectée à l'investissement (1068)		378 366,67 €
Excédent de fonctionnement (002)	1 190 590,81 €	
Solde d'investissement (001)		62 866.87 €

D. SARTELET

Y a-t-il des remarques ? Adopté à l'unanimité

#### 4. Vote des taux de la commune 2019 – rapporteur Laurent MEREY

Après examen des commissions Budget-Etudes-Prospectives des 13 et 15 mars 2019, il est proposé au conseil municipal le maintien des taux votés en 2018.

Pour mémoire :

- Taxe d'Habitation : 8.40 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 7.79 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 18.25 %

D. SARTELET

Y a-t-il des questions ?

H. WILLER

Pour la bonne compréhension de tous, effectivement, les impôts payés par les contribuables locaux sont liés à une base. Ces bases sont majorées par chaque loi de finances au niveau national, donc l'augmentation est la même partout en France. Ces bases ont été revalorisées de 2 % au titre de 2019

Ce qui veut dire que même en l'absence de variation des taux, les impôts progresseront de 2 % du fait de cette revalorisation.

Juste une précision pour qu'il n'y ait pas de confusion en la matière.

Pour 2019, la revalorisation est bien supérieure à celle des années antérieures.

L. MEREY

Le taux a changé l'an dernier. Avant, il y avait l'augmentation de la base avant le taux d'inflation prévisible. A présent l'augmentation des bases se fait en fonction du taux d'inflation de l'année passée

S. SARTELET

Y a-t-il d'autres interventions ? Adopté à l'unanimité

#### 5. Attribution des subventions 2019 – rapporteur Laurent Mery

Sur proposition des différentes commissions municipales,

Après examen des commissions Budget-Etudes-Prospectives des 13 et 15 mars 2019, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser un vote global des subventions,
- De décider le versement des subventions suivantes :

SUBVENTION CCAS	BP 2019
CCAS	35 000 €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	BP 2019
F.N.A.C.A.	200,00 €
Loisirs et Rencontres	28 140,00 €
GIHP	400,00 €
ARPAH Association des retraites et personnes âgées	5 000,00 €
A.E.I.M. Foyer des Aulnes	450,00 €
A.E.I.M. Centre d'Aide par le Travail	450,00 €
Banque alimentaire	400,00 €
Jeunesses Musicales de France	1 000,00 €
Asso artistique heillecourtoise	400,00 €
Association Musique Heillecourt	5 000,00 € (dont 1000 exceptionnels)
Manonchante	500,00 €
Association Philatélique	370,00 €
Fols qui Dansent	500,00 €
Jazz Partner's Band	300,00 €
Free Folk Quartet	400,00 €
Amicale des donneurs de sang	400,00 €
Jumelage	3 000,00 €
E.S.H foot	14 500,00 €
Tennis Club	5 300,00 € (dont 1700 € exceptionnels)
Les foulées de l'Embanie	10 500,00 € (dont 2000 annulation 2018)
Judo club	1 200,00 €
Aikido	1 750,00 € (dont 1450 exceptionnels)
Taekwondo	1 200,00 €
Footing Form	1 000,00 €
Badminton	950,00 €



Pétanque	500,00 €
Archers sans limite	900,00 €
Association Nancy Porte Sud	2 000,00 €
Association de réinsertion sociale	350,00 €
Amicale des retraités du personnel	500,00 €
Amicale EMILE GALLE	510,00 €
Amicale CHB élémentaire	510,00 €
USEP CHB élémentaire	900,00 €
Amicale VH élémentaire	510,00 €
USEP VH élémentaire	900,00 €
Collège Montaigu chorale	400,00 €
Coopérative VH élémentaire (projets d'école)	1 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 590,00 €</b>

#### L. MEREY

Je voulais revenir sur les subventions exceptionnelles :

- Musique Heillecourt : c'est pour faire face à une difficulté budgétaire provisoire en 2019. C'est lié au fait qu'il fallait maintenir le tarif privilégié que l'association fait aux heillecourtois. Ils vont mettre en place des mesures pour retrouver soit des recettes de fonctionnement soit des moindres dépenses en fonctionnement avant de retrouver un rythme normal
- Tennis club : c'est un accord dans le cadre sport / santé
- Aikido : accord dans le cadre sport / santé
- Foulées de l'Embanie : c'est lié à un événement malheureux qui est l'annulation de la course en 2018 à cause des intempéries

#### D. SARTELET

Y a-t-il des remarques ?

#### M. PROLONGEAU

Je veux revenir sur les subventions exceptionnelles données au tennis club et à l'aikido, dans la politique sport/santé portée par la commune.

Pour le tennis, il y a une erreur dans l'écriture. C'est bien 5300 € en global mais il n'y a que 1700 € en subvention exceptionnelle. Cette somme représente le coût horaire de l'intervenant pour le sport /santé dans le cadre de la prise en charge des femmes atteintes d'un cancer et du matériel pédagogique

Pour l'aikido, ce sont tout simplement les coûts de formation d'un personnel spécifique qui s'inscrit dans l'action « Prescri Moov » qui est issue de la modernisation du système de santé et qui permet de prendre en charge des personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes.

#### S. ASSFELD-LEMAIRE

Juste une information sur l'association Musique Heillecourt. J'ai eu l'occasion, comme certains d'entre vous, de regarder les dossiers de demandes de subventions. L'exercice 2018 est déficitaire de 2078 €, l'exercice 2019 annonce un déficit de 3596 €. Je pense que l'exceptionnel ne sera plus de l'exceptionnel en 2020. Par ailleurs, la collectivité a subventionné deux investissements importants (de la sono et des instruments de musique) pour une valeur de 3000 €. Le problème de l'enseignement de la musique qui est parfois en cours particulier, c'est que ce n'est jamais payé à la



hauteur de ce qu'il devrait être payé par les parents lorsque l'on a un professeur individuel chez soi. Vous avez dit que vous portez une attention particulière à cette association, aussi je vous invite à prendre du temps et à bien regarder cette situation. J'ai fait brièvement le calcul, il faudrait qu'ils augmentent de 60 € leur intervention par élève pour arriver éventuellement à un équilibre.

L. MEREY

J'ai rencontré le trésorier et la secrétaire ; il y a des pistes, ils vont les explorer.

D. SARTELET

Ce qui handicape l'école de musique actuellement, c'est qu'antérieurement elle était « subventionnable » par le conseil départemental et cette compétence a été reprise par la métropole. Je ne sais quelle politique en matière de l'action loisirs va être appliquée au niveau de la métropole. Il y avait une subvention par le département qui n'existe plus.

L. MEREY

Il y a eu un décalage dans le versement de la subvention par la métropole et ils ont perdu une année.

H. WILLER

Il est sans doute inutile de revenir, une fois de plus, sur les interrogations quant aux principes et aux règles qui régissent l'octroi des subventions, c'est la même rengaine chaque année et rien ne change.

Nous souhaitons plus particulièrement revenir sur la subvention aux Foulées de l'Embanie. La manifestation du 23 septembre 2018 a malheureusement dû être annulée au dernier moment et l'association a dû faire face à toutes les dépenses liées à sa préparation sans engranger toutes les recettes attendues de la manifestation et des partenaires. Cela se traduit dans les comptes de 2018, présentés dans le dossier de demande de subvention 2019, avec des dépenses proches de 30 000€ et des recettes de 19 000€, soit un déficit de plus de 10 000€. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, vous aviez rapidement annoncé l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour permettre à l'association de repartir en 2019.

Or, d'une part alors que l'association avait terminé l'année 2016 avec peu de réserves et une trésorerie d'environ 2 000€, et d'autre part avec un déficit annoncé de 10 000€ pour 2018, nous nous étonnons que la subvention exceptionnelle ne s'élève qu'à 2 000€. Nous ne comprenons pas comment l'association a pu faire face au paiement de toutes ses dépenses en 2018 sans l'octroi d'une subvention exceptionnelle versée immédiatement.

D. SARTELET

Les inscriptions de la manifestation qui a été annulée ont été encaissées. Il y a eu une redistribution de lots sous forme de loterie. Les inscriptions n'ont pas été remboursées puisque la clause ne prévoyait pas le remboursement des inscriptions en cas d'annulation.

Pour 2019, la métropole va octroyer une somme de 7 000 € pour l'association « les Foulées de l'Embanie » soit 5000 € pour les foulées et 2 000 € pour le Running Parc.

J'avais dit qu'il n'était pas question que la mairie compense les pertes de l'association mais j'avais convenu qu'il était normal que nous donnions un coup de pouce à cette association qui regroupe plus de 2 000 coureurs. Pour comparaison, le marathon de Nancy c'est 3000 coureurs, nous n'en sommes pas loin avec des moyens 10 fois ou 50 fois moindre.

Nous suivons nos engagements en donnant un coup de pouce en plus des inscriptions et des soutiens financiers des partenaires.

M. PROLONGEAU

Pour compléter les explications de monsieur le Maire, le matériel prévu pour la manifestation 2018 sera utilisé pour la manifestation à venir, donc il n'y aura pas besoin de le racheter.

H. WILLER

Ma question ne portait pas sur l'avenir mais sur le passé. Qui examine les dossiers de demandes de subventions et en particulier celui des « Foulées de l'Embanie » ?

M. PROLONGEAU

C'est la commission Sport Santé Sécurité et ensuite cela passe au niveau de la commission Budget-Etude Prospective.

H. WILLER

Monsieur le Maire, ce dossier n'a semble-t-il pas fait l'objet d'un examen sérieux par la commission chargée d'instruire la demande de subvention. Le montant de la subvention 2019 (8 500€ de subvention annuelle + 2 000€ de subvention exceptionnelle) nous paraît sous-évalué au regard des besoins réels. La lettre de l'association du 15 janvier 2019 à votre attention, jointe au dossier, présentait d'ailleurs une demande de 13 500€.

En reprenant le dossier de demande de subvention 2018, on s'aperçoit que les chiffres du compte d'exploitation 2017 sont identiques à celui de 2016. Les comptes 2017 avec le résultat de l'exercice, la situation de trésorerie et le relevé de compte en fin d'exercice n'ont visiblement pas été présentés.

D. SARTELET

Je ne veux pas me dédouaner mais je fais confiance à mes élus des commissions et à mes adjoints. Il n'en reste pas moins que lorsque la demande a été faite, le président n'avait pas connaissance des subventions qui ont été réévaluées par la métropole cette année.

Nous ne voulions pas mettre la somme de 5 000 € ce qui aurait représenté une augmentation assez conséquente. Mais, à l'inverse, la métropole a fait un effort assez important.

Le président des Foulées qui a eu connaissance de la proposition que nous ferions en commission et que nous voterions ce soir ne nous a pas dit que cela ne pourrait pas coller. Je pense qu'il avait eu connaissance des subventions données par la métropole.

H. WILLER

Je répète que les comptes 2017, avec le résultat de l'exercice, la situation de trésorerie et le relevé de compte en fin d'exercice n'ont visiblement jamais été présentés puisqu'ils ne figurent pas au dossier de demande de subvention de 2018.

Dans le dossier de demande de subvention 2019, le compte d'exploitation présente les différentes lignes de dépenses et de recettes de 2018, et leur total mais pas le montant du déficit, ni le montant des soldes de trésorerie en début et en fin d'exercice 2018. Le relevé de compte fourni dans le dossier affiche un solde créditeur au 31 décembre 2018 de 3059,24€.

Les éléments financiers présentés au fil des dossiers de demande de subvention, notamment ceux de 2018, font apparaître certaines incohérences. Alors qu'on pourrait logiquement s'attendre à des difficultés de trésorerie en 2018, compte tenu du déficit annoncé de plus de 10 000€, l'association affiche une trésorerie positive de 3 000€ - supérieure à celle de fin 2016. Pour arriver à ce résultat – avec un brouillard épais sur les comptes 2017 – l'association aurait dû réaliser autour de 10 000€ de bénéfice en 2017. Je vous assure qu'un expert-comptable y perdrait son latin...

Par ailleurs, qui ignore ici que des rumeurs circulent sur la gestion de l'association depuis quelques années et davantage encore ces derniers mois. Malgré nos interrogations et interpellations à plusieurs reprises devant cette assemblée, nous avons longtemps mis ces rumeurs sur le compte de la médisance comme cela arrive parfois. Mais pour une association et des manifestations autant mises sous le feu des projecteurs, et des liens aussi étroits avec la commune, les rumeurs persistantes et cette opacité qui les crédibilise deviennent vraiment problématiques.

Monsieur le Maire, à défaut d'explications sérieuses sur toutes ces zones d'ombre, demandées et apportées à votre initiative, je ne vois pas d'autre solution que d'en informer la Chambre régionale des comptes, et s'il le faut, bien sûr nous nous en chargerons.

D. SARTELET

C'est votre privilège.

H. WILLER

Que voulez-vous dire ?

D. SARTELET

Enfin, si je puis dire.

Pour toutes les associations, jusqu'à présent, la base d'attribution des subventions reposait sur un principe déclaratif et une confiance vis-à-vis des associations. Maintenant s'il existe un doute sérieux, vous pouvez l'émettre, mais à ce moment-là, nous pourrions demander à chaque association de fournir tous les comptes bancaires.

H. WILLER

C'est prévu dans le dossier de demande de subvention.

D. SARTELET

C'était réparti sur une base de confiance, de bonne foi, de rapports de commissaire aux comptes de chaque association. Il est clair que les dossiers sont régulièrement demandés. Pour les associations qui demandent chaque année les mêmes subventions sans augmentation, personne ne s'inquiète davantage de savoir si c'est jugé utile ou non. Chaque fois qu'une association ne se manifeste pas ou ne remplit pas les conditions que le service comptabilité exige, la subvention n'est pas attribuée.

Nous avons toujours eu des bilans globaux que des bilans détaillés, et ce sont ces pièces qui ont servi de base pour l'attribution de la subvention.

Les associations doivent fournir tous les comptes, y compris les comptes réserve. Comment voulez-vous être sûr à 100 % que tous les comptes sont donnés, qu'il n'existe pas des comptes d'épargne ou autres ? Sauf à faire de l'intrusion précise dans la comptabilité.

Cela crée un autre climat.

J'entends votre remarque, je peux la comprendre.

Je pense que vous allez nous demander de faire une séparation entre les différentes subventions. Est-ce que je mets aux voix toutes les demandes sauf les Foulées de l'Embanie que nous voterons à part.

H. WILLER

Je précise qu'il y a un certain nombre de conventions, consécutives à une délibération votée ici, qui ont été signées par un certain nombre d'associations. A ma connaissance, toutes n'ont pas été traitées de la même manière, visiblement en fonction de la délégation ou du domaine d'activités...toutes les associations n'ont pas été sollicitées de la même manière.

C'est intéressant ces conventions parce que tout est dedans, y compris le fait d'indiquer que l'association qui demande une subvention doit fournir les comptes et au-delà, qu'elle doit répondre, ce n'est pas de l'intrusion, c'est écrit dans la convention, à toute demande de justification.

Par équité, puisque vous abordez l'ensemble des subventions accordées par la commune à toutes les associations, il conviendrait à minima que la convention soit signée par toutes les associations, parce que d'une manière ou d'une autre, elles touchent une subvention ou elles utilisent des équipements communaux. Ce qui, à ma connaissance, n'est pas le cas aujourd'hui.

Il est dommage que, lorsque nous votons des délibérations que nous débattons, nous ne sommes pas forcément d'accord sur le contenu, les dispositions prévues ne soient pas mises en œuvre pour toutes les associations de la même manière.

Compte tenu de notre intervention et du sujet en suspens sur l'association que nous venons d'évoquer, pour notre part nous demandons un vote séparé pour la subvention des Foulées et nous voterons le reste des subventions.

D. SARTELET

Une dernière remarque, lorsque la commission s'est réunie pour étudier les demandes de subventions, notamment celles concernant le domaine sportif, il est dommage qu'il y ait eu si peu de présents et que les questions soient évoquées le soir du conseil au moment du vote et non en commission. Cela aurait permis d'apporter des réponses avec des éléments précis.

H. WILLER

En ce qui concerne l'absentéisme, on le constate dans toutes les commissions.

A ma connaissance, s'agissant de deux commissions, les invitations ne sont pas parvenues à leurs membres, en tout cas, à nos membres.

D. SARTELET

Je ne sais pas si les invitations ne sont pas parvenues, si vous le dites, je veux bien le croire, mais tous les conseillers municipaux reçoivent le compte rendu du BM où il est indiqué les dates et les heures des commissions. Cela paraît à plusieurs reprises.

H. WILLER

Dans le compte rendu du BM, il n'y a ni ordre du jour, ni les documents censés être présentés en commission. On ne veut pas être mis devant le fait accompli quand on participe à une réunion et quand on ne fait pas partie du bureau municipal. C'est facile de dire que la date de convocation est dans le CR du bureau municipal.

Pourquoi certaines commissions reçoivent des invitations avec un ordre du jour et pour d'autres il n'y en a pas ?

Il arrive aussi que les dates changent, cela est normal, cela peut arriver.

Votre remarque ne me convient pas.

D. SARTELET

Je ne suis pas tout à fait d'accord. Les dernières dates de commissions qui ont été annoncées, il était bien précisé qu'il s'agissait des commissions de préparation budget. Une commission budget lorsque cela concerne les sports, il est bien évident qu'on y parle aussi des subventions aux associations sportives.

M. PROLONGEAU

Sylvie était bien évidemment invitée à la commission et elle s'est excusée. De fait elle a bien reçu l'invitation. Elle s'est excusée pour des raisons professionnelles tout à fait entendables. Ce n'est surtout pas une attaque personnelle.

H. WILLER

Dans certains comptes-rendus de commissions, il y a des personnes qui ont été mentionnées excusées parce qu'elles n'avaient pas reçu de convocation et elles ont été appelées le lendemain pour s'excuser.

M. SCHWARTZ-MEREY

Le soir, la veille et l'avant-veille de la commission Jeunesse, j'ai demandé à Céline Bourdot de faire le point des personnes qui répondaient à l'invitation (présent ou excusé). Le lendemain de la commission, j'ai demandé à Céline Bourdot de vérifier ses mails pour savoir si elle avait reçu les excuses de Madame Cliquet afin de la noter excusée ou absente pour faire le compte rendu juste.

Céline Bourdot m'a informée le lendemain qu'effectivement elle vous avait rappelée pour savoir si vous aviez répondu. Cela fait deux mandats et c'est la première fois qu'il y a eu un loupé d'invitation spécifique par rapport à cette commission. Elle m'a dit qu'elle avait pris le même listing que d'habitude, elle s'en est excusée platement auprès de Madame Cliquet. La commission Jeunesse avait été annoncée bien en amont dans les comptes-rendus des bureaux municipaux, au moins 3 semaines.

C'était exceptionnel, une fois et sur une présence. On ne va pas faire une généralité de ce cas particulier.

H. WILLER

Je n'ai pas fait une généralité, je répondais simplement à la remarque de monsieur le Maire. Pour des remarques, il faut être bien informé du déroulement des choses.

D. SARTELET

Je mets au vote toutes les subventions sauf les Foulées de l'Embanie. : Adopté à l'unanimité

Je mets au vote la subvention des Foulées de l'Embanie : Adopté à la majorité des voix – 5 voix contre Mesdames Cliquet, Greff, et Toussaint et Messieurs Subotic et Willer – 1 abstention Madame Assfeld-Lemaire.

## 6. Vote du budget primitif 2019 – rapporteur Laurent MEREY

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 5 février 2019, présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 ;

Vu l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 et l'affectation des résultats 2018 ;

Après examen des commissions Budget-Etudes-Prospectives des 13 et 15 mars 2019

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le projet de budget primitif 2019 suivant :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	4 197 423.40 €	5 118 147.81 €

Section d'Investissement	1 702 633.27 €	1 702 633.27 €
--------------------------	----------------	----------------

Monsieur Mérey présente le budget primitif.

D. SARTELET

Le budget résulte des débats en commissions et est du débat lors du DOB.

Y a-t-il des remarques ?

S. ASSFELD-LEMAIRE

Lors de la commission du vendredi 15 sur le budget investissement, il apparaissait la vente du café de la Fontaine. Quatre jours plus tard, nous recevons un simple mail nous indiquant que ce bien n'est plus à vendre mais, va être basculé, pour la même somme, le bâtiment situé place de la Fontaine pour lequel il y a des soucis juridiques. Je suppose qu'on peut féliciter les services de la collectivité qui ont réglé ce problème juridique pour permettre la vente de ce bien. Un bien tout aussi important que le café car il est implanté en cœur de ville. Je ne sais pas qui s'en portera acquéreur, mais il faut veiller que la population qui intégrera ce bâtiment corresponde à la dynamique que l'on a sur ce territoire.

Je pense que cette situation mérite autre chose qu'un simple mail. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce café n'est plus à vendre et que sera l'avenir de ce débit de boisson. Va-t-il être fermé ?

D. SARTELET

Votre demande est tout à fait légitime. Contrairement à des engagements pris antérieurement, nous avons été prévenus 48 h avant l'envoi de la convocation et de la note de synthèse que la vente du café ne pourrait pas avoir lieu cette année. Un jugement doit intervenir le 2 avril puisque la société SNC THIEBAUT est en redressement judiciaire. Il y aurait des repreneurs pour le fonds de commerce, que nous connaissons, du moins qui sont venus se présenter. Je leur ai fortement suggéré qu'ils devraient acheter les murs puisque la mairie est propriétaire des murs et que le bail ne rapporte pas grand-chose à la commune. Je vous rappelle que nous avons du refaire la toiture, il y a quelques années, et que cela avait coûté 40 000 € à la commune donc il n'a pas vocation à être gardé ce genre bâtiment n'est pas un bâtiment de rapport et qui nous coûte des charges en entretien et en maintien.

Dans le domaine commercial, il n'y a pas eu de communications parce que les choses doivent rester confidentielles tant qu'une transaction n'est pas faite entre commerçants, il ne nous appartient pas de saboter les négociations. Les personnes qui reprennent le café continueront la même activité à savoir bar et restauration.

Les dossiers ont avancé sur le plan juridique pour le bâtiment situé 37 place de la Fontaine. Nous avons pris contact avec Monsieur Richard de l'OMH qui avait fait une proposition d'acquisition. Cependant, se posait le problème juridique du terrain car au moment de la vente du 35 place de la Fontaine, une erreur s'est glissée dans l'acte de vente. En effet, le terrain à l'arrière du 37 a été compris dans l'acte. Le notaire de la mairie s'en est rendu compte rapidement, a fait plusieurs démarches auprès du notaire de l'acquéreur qui n'y a jamais répondu. Nous avons remis à l'ordre du jour cette vente potentielle à l'OMH qui proposait de faire 4 appartements en bonne qualité environnementale et ayant la même vocation sociale. C'est une implantation qui paraissait tout à fait logique. C'est à cette occasion que nous nous sommes aperçu que le problème du terrain n'avait toujours pas été réglé. Avec l'aide d'un avocat, nous avons relancé toutes les démarches. Le dossier évolue favorablement et sans que nous soyons obligés d'aller jusqu'au tribunal, mais la Directrice Générale des Services me le confirmera.

Les estimations des Domaines avaient été faites pour le café et le 37 place de la Fontaine. Les deux avaient été évalués à la même somme 165 000 €.

Nous avons la chance que les deux sommes s'équilibrent et cela ne nous oblige pas à remodifier le budget général, mais simplement l'intitulé.

En ce qui concerne le café, nous avons un engagement d'achat pour l'année 2020.

Voici les informations que je peux vous donner sur ces ventes de propriétés.

S. ASSFELD-LEMAIRE

Le nouvel exploitant va bénéficier d'un bail commercial 3, 6, 9 ?

Il y a un certain nombre de travaux qui devrait être fait. Cette personne si elle a un bail commercial ne va pas s'engager si elle n'a pas la garantie que nous allons lui vendre.

Vous avez largement répondu sur le 37 place de la Fontaine, mais vous n'avez pas répondu à ma question concernant le café. Je voudrais une réponse plus factuelle, s'il vous plait.

D. SARTELET

Ce sera un bail commercial qui s'éteindra le jour de la vente.

S. ASSFELD-LEMAIRE

Qu'est ce qui fait qu'aujourd'hui les gens n'ont pas les capacités d'acheter ? Qu'est ce qui nous garanti que dans un an ces gens-là auront les moyens de payer le café ?

D. SARTELET

Le plan de financement dont les garanties d'emprunt n'est pas allé jusqu'à la somme qui permettait l'achat des murs cette année. Il faudra un ou deux exercices pour représenter l'achat des murs.

H. WILLER

La réponse que vous venez d'apporter est évidente. Dans le cas d'une reprise, j'ignore qui va reprendre, mais acheter un fonds de commerce et en même temps acheter les murs, cela est une sacrée charge. On peut comprendre que les repreneurs soient intéressés pour la reprise des murs. Mais on peut comprendre aussi que les banques attendent quelques exercices avant de s'engager sur une reprise d'immobilier.

Je ne connais pas la qualité du dossier, mais il est peut être hasardeux d'envisager une cession en 2020 pour 165 000 €. On pourrait comprendre que cela ne se passe pas, mais si cela se passe, tant mieux.

L. MEREY

Je ne suis pas persuadé de ce que vous venez de dire parce que souvent, Madame Greff est bien placée aussi dans ce domaine bancaire, dans le cadre de rachat de cession de fonds, les banquiers demandent lorsque les locaux sont disponibles à ce que l'on rachète les locaux pour une meilleure garantie.

H. WILLER

Merci pour cet éclairage. Je pense que l'on peut voir les choses des deux manières, après cela dépend clairement de la qualité du dossier.

Avant d'en arriver au fond, je voudrais évoquer la méthode d'élaboration du budget. Alors qu'on pourrait penser que le travail a été préparé en amont, ne serait-ce que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire - puisque celui-ci est réduit, à défaut d'orientations, à sa seule dimension pré-budget, on s'aperçoit lors des commissions préparatoires au budget de la manière empirique selon laquelle il est construit. Et cela n'est ni de la faute des services, ni de celle du conseiller délégué au budget mais bien d'une certaine désorganisation.

Ainsi, lorsqu'on constate cette méthode d'inscription de prévisions budgétaires parfois au doigt mouillé, il ne faut pas s'étonner ensuite des écarts favorables ou défavorables entre les prévisions et les réalisations, comme on a pu le comprendre lors de l'examen du compte administratif 2018 entre autres.

Sur le contenu de ce budget prévisionnel 2019, en fonctionnement, compte tenu le plus souvent de la reconduction du passé, les chapitres de dépenses sont peu ou prou identiques au réalisé 2018.

La seule évolution concerne les dépenses de personnel avec une augmentation prévue de 2,5%. Si on considère que les dépenses de 2018 ont été affectées et limitées du fait de l'absence prolongée de plusieurs agents, il ne paraît pas aberrant de prévoir ce niveau d'augmentation, même avec des départs en retraite éventuellement non remplacés.

Cette évocation des départs amène à souligner deux points :

- le premier concerne la charge de 70 000€ qui continue de peser sur la commune, pour la cinquième année, relative à la rémunération sans activité de l'ancien directeur général des services que vous avez renvoyé chez lui fin 2014. La commune a donc dépensé 350 000€ de salaire en pure perte depuis 5 ans. Nous persistons à dire que les conditions de ce renvoi, fussent-elles justifiées sur le fond - mais alors pourquoi ne l'aviez-vous pas fait avant - procèdent de l'amateurisme. Lorsqu'au conseil municipal du 24 septembre 2014, nous vous faisons part de nos craintes sur cette situation qui pourrait durer quelques années, vous nous répondiez avec une certaine assurance, je cite : "comme nous l'a confirmé Monsieur Nicolas, il ne souhaite pas rester trois ans dans cette situation. Il n'aura pas un salaire total et le régime indemnitaire ne sera plus versé, ce n'est pas négligeable à ce niveau d'emploi. Je lui fais confiance et lui souhaite, pas uniquement pour la collectivité, mais effectivement pour lui, de trouver un emploi qui correspond à ses qualifications très rapidement.". Et vous ajoutiez " Je remercie Monsieur Nicolas de la façon dont il gère son départ. Les



choses se passent de façon très satisfaisante." 4 ans après et 350 000€ gaspillés, nous pouvons dire que les choses ne se sont pas passées de manière satisfaisante, en tout cas pour le budget de la commune et ses contribuables.

- le deuxième point concerne la répétition de départs de cadres et d'agents de la collectivité. C'est un véritable gâchis humain qu'aucune entreprise ne pourrait se permettre. Les départs sont remplacés sans se poser de questions sur les raisons internes qui les provoquent si bien qu'à chaque arrivée, nous nous surprenons à nous demander combien de temps cela va durer. Nous pouvons dire, sans vouloir le gêner, que nous regretterons Monsieur Guillaume pour son professionnalisme et son implication. Il n'est pas le premier dans ce cas et il est à craindre qu'il ne sera pas le dernier. Au-delà de ces remerciements, nous renouvelons notre question sur la mutualisation entre communes de cette fonction de direction des services techniques. Nous votons régulièrement des conventions de mutualisation pour des achats ou des marchés mais, curieusement, la question est écartée d'emblée lorsqu'il s'agit de mutualiser des compétences. Faut-il y voir le besoin d'affirmer du pouvoir sur du personnel ou simplement de la poudre aux yeux du discours de la mutualisation des services ?

Autre remarque sur la gestion du personnel et les apprentis. Nous pouvons nous réjouir de la présence de plusieurs apprentis dans notre commune depuis 2018. Le budget présenté semble indiquer qu'un seul poste d'apprentie sera maintenu à la maison de l'enfance en 2019. Si nous félicitons l'adjoint en charge de cette délégation pour sa pugnacité à conserver ce poste d'apprentie, nous regrettons le désengagement de la commune dans les autres domaines alors que ce mode de formation et d'insertion n'a jamais été autant plébiscité.

Voilà pour ce volet dépenses de personnel et gestion des ressources humaines qui pèse plus de 2 millions € dans notre commune, soit 60% du budget de fonctionnement, et qui conditionne le bon fonctionnement des services rendus à la population.

S'agissant des dépenses d'investissement prévues en 2019, un seul chiffre suffit à montrer qu'il est soit irréaliste soit électoraliste, voire les deux. Alors que les réalisations se sont élevées à 430 000€ en moyenne ces trois dernières années, les crédits ouverts pour 2019 s'élèvent à 1,3 million €, soit 3 fois la moyenne de 2016 à 2018.

Au-delà de ce commentaire général qui illustre déjà bien la manière dont notre commune est gérée, nous pouvons nous interroger sur différents points :

- les travaux d'accessibilité seraient réalisés à hauteur de 233 000€, soit en une seule année 1,5 fois ce qui a été réalisé en 3 ans ;

- la toiture du COSEC (90 000€) : faut-il la refaire à l'identique avec des « skydômes » et des risques de fuites ?

- les aménagements sportifs du Parc de l'Embanie (50 000€) : les projets manquent souvent de précision et sont donc régulièrement remis en cause ;

- la réfection de la MTL : toute commune gérée sérieusement aurait travaillé sur un projet d'ensemble en plusieurs tranches. Nous avons déjà largement évoqué ce dossier et tout le monde considère que votre méthode est aberrante.

L'an passé, nous nous étions abstenus sur le vote du budget prévisionnel car au-delà des points d'accord et de désaccord, vous aviez fait semblant d'écouter et d'infléchir certaines positions. Mais c'était juste une illusion.

Pour 2019, vous essayez de faire encore illusion vis à vis des Heillecourtois avec des effets d'annonce et un budget qui correspond en investissement à 3 fois ce qui a été réalisé au total ces trois dernières années. On annonce des élections municipales en 2020, vous êtes dans le tempo, cela a la forme, la couleur et la saveur d'un budget électoraliste avec une bonne dose d'irréalisme.

D. SARTELET

Y a-t-il d'autres interventions aussi agréables ?

S. ASSFELD-LEMAIRE

Je resterai dans la cohérence de l'investissement 2019 par rapport à l'analyse de 2018.

D. SARTELET

Chacun joue son rôle, je veux bien l'admettre. Mais je pense qu'il est inadmissible des accusations sans fondement ou quand on dit que l'on s'approche des élections, il y aura encore un autre budget l'année prochaine. C'est souvent au niveau du dernier budget que l'on fait des cadeaux.

Il y a une contradiction qui apparaît dans vos propos, d'un côté on nous reproche de ne pas faire assez d'investissement, de ne pas en avoir fait suffisamment les années précédentes, et cette année qu'on ouvre un peu le porte-monnaie, parce que nos réserves nous permettent de le faire, on nous dit que c'est de l'électoralisme.

Non c'est simplement comme je l'ai dit, sans savoir que vous interviendriez sur ce dossier, il appartient à un maire et à son conseil municipal de veiller à l'entretien et à la gestion de son patrimoine et à la conservation du patrimoine.



Nous avons pris par souci de prudence, d'économie, du retard parce que les conditions financières que nous connaissons au niveau national, nous ne reviendrons pas dessus, ce qui fait que nous devons rester attentifs à l'accident qui peut arriver. L'école de musique est peut être un épiphénomène. Moi, j'ai vécu à l'époque le désamiantage de l'école Victor Hugo, premier chantier départemental de désamiantage. A l'époque cela a coûté 1 000 000 F, et si vous n'aviez pas les réserves pour le faire... Cette situation je ne souhaite pas la retrouver. Si nous avons gardé des réserves c'est parce que nous avons prévu l'accident.

Jusqu'à aujourd'hui nous avons fait une gestion prudente, nous avons vu le montant de nos réserves, même si 34 % des investissements ont été réalisés en 2018, nous allons rattraper le retard.

Au niveau des AD'AP, vous nous avez accusés de n'avoir pas fait ce qu'il fallait, de ne pas avoir respecté les délais, cette année on essaie de rattraper ce retard, et vous nous dites c'est de l'électoratisme. Non, il y a un calendrier à tenir et on va essayer de se mettre à niveau en 2019.

Je dis bien essayer car un budget est prévisionnel, on ne sait jamais ce qui peut se produire.

Quand vous entendez des gens qui commencent à parler de fusion des communes, au niveau de la mairie de Nancy ou au niveau de la métropole, et que ces deux collectivités mandatent des personnes pour étudier la faisabilité de cette fusion, vous vous dites à quoi vont servir tous les efforts que nous avons fait dans notre commune pour maintenir notre taux d'imposition, pour ne pas investir et s'endetter outre mesure, si un jour ou l'autre on doit être absorbé dans un tel système. J'ai dit au président de la métropole, il y a une quinzaine de jours : « si on part sur une fusion, moi je paie ma gare à Heillecourt, comme cela je l'aurai. Vous aurez les dettes et c'est vous qui rembourserez ». C'était une boutade, mais c'est pour vous expliquer le climat dans lequel nous travaillons actuellement. Nous essayons de le gérer avec prudence, avec vigilance mais avec cohérence. Nous veillons à ne pas laisser nos bâtiments se détériorer, nous avons pris du retard, je suis d'accord avec vous, nous essayons de le rattraper, mais faites-moi le plaisir de bien vouloir croire que cela n'a absolument rien à voir avec les élections qui approchent dans un an. Accordez-moi cette honnêteté. Je ne suis pas là pour faire de l'électoratisme, je suis là pour assurer une gestion du patrimoine.

On a du retard, il faut qu'on le rattrape, on a le budget on va le faire. C'est aussi sur la pression de mes adjoints, car on me reproche souvent d'être trop économe.

Doit-on revenir sur la problématique de Monsieur Nicolas ? Qui a fait les règles ? Qui a fait les lois que l'on nous a sorties 15 jours avant le délai limite ? Tous mes autres collègues maires, interrogés, ne savaient pas qu'une personne qui a un emploi fonctionnel, si on le licencie 5 ans avant sa retraite, elle peut bénéficier d'un congé spécial jusqu'à l'âge de la retraite. Monsieur Nicolas prendra sa retraite en mars 2020. Lorsque l'on lit dans la presse toutes études faites sur la fonction publique, j'ai envie d'intervenir ou de faire intervenir le député pour dire « supprimez ces lois inadmissibles ». C'est inadmissible de payer une personne à rester chez elle. Nous sommes pris au piège, nous devons continuer à payer.

Vous dites : « le personnel municipal change beaucoup, varie ». Mais si des personnes trouvent des voies d'évolution, dans des conditions salariales ou de travail qui les avantagent par rapport à ce qu'elles ont ici, nous ne sommes pas là pour les empêcher de choisir ce qui leur plait davantage.

Bien sûr on mutualise les achats et les commandes mais on ne mutualise pas le personnel, mais nous n'aurons plus à nous poser la question s'il y a fusion des communes.

Pour conclure, je maintiens en toute honnêteté et avec force, je ne fais pas un budget électoraliste mais un budget de nécessité et de prudence.

Je mets aux voix ce budget : Adopté à la majorité (5 voix contre : Mesdames Cliquet, Greff et Toussaint et Messieurs Willer et Subotic – 1 abstention Madame Assfeld-Lemaire).

Je fais juste une remarque. Lors du DOB, il y a quelqu'un qui a dit le DOB je ne suis pas très d'accord mais je voterai le budget. Ce sont des engagements qui disparaissent avec le temps.

## H. WILLER

Je voudrais revenir sur le DOB. Si nous avons de vrais DOB, avec une approche pluriannuelle, les réserves dont on dispose, elles ne sont pas tombées du ciel en 2018, elles existaient déjà avant, nous pourrions faire des projets pluriannuels. Toute collectivité a des projets qui représentent un investissement conséquent, en plus de l'entretien du patrimoine. Cela s'appréhende de façon pluriannuelle. Or, chaque année au moment du DOB, vous faites un budget annuel. Tous les ans on remet les compteurs à zéro sans avoir de réflexions pluriannuelles alors que les programmes sont pluriannuels : l'accessibilité, l'investissement sur la MTL... Nous sommes sur de l'investissement, nous n'avons qu'une approche budgétaire annuelle, il faudrait une approche ne serait-ce que sur le mandat.

D. SARTELET

Je crois que le programme AD'AP est pluriannuel, il est sur 6 ans. Si nous avons un budget annuel c'est bien pris dans un programme pluriannuel. Pour la MTL, ce n'est pas parce que nous faisons qu'une partie des travaux que ce n'est pas un budget pluriannuel envisagé, nous avons même parlé de 3 ans.

Le débat est clos sur cette question.

#### **7. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024 – rapporteur Daniel Pucelle**

Au terme d'un travail partenarial initié en novembre 2017, le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024 de Meurthe et Moselle a été présenté lors de la Commission départementale consultative du 21 décembre 2018.

La commission a émis à l'unanimité de ses membres un avis favorable à ce projet de schéma.

La commune de Heillecourt comptant plus de 5000 habitants, le schéma doit être soumis à l'assemblée délibérante et devra être retourné au plus tard le 31 mars 2019 à la Direction Départementale de Territoires.

Après examen de la commission Solidarité Emploi Famille du 25 février 2019, il est proposé au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024

D.SARTELET

Y a-t-il des questions ? Adopté à l'unanimité

#### **8. Appel à projets Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Programme Sécurité (FIPD S) – rapporteur Didier SARTELET**

Conformément au décret du 26 juin 2007, pris en application de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 et relative aux fonds interministériels pour la prévention de la délinquance, des actions financées par le FIPD peuvent être conduites par des collectivités.

L'appel à projets 2019 porte spécifiquement sur le programme sécurité (S) et les demandes doivent impérativement arriver à la préfecture avant le 30 avril 2019.

Ce programme se compose des quatre actes suivants :

- Sécurisation des sites sensibles
- Sécurisation des établissements scolaires
- Equipement pour les polices municipales
- Projet de vidéo protection de voie publique

Sur l'exercice 2019, la commune a prévu :

- Groupe scolaire Emile Gallé
  - o Rehausse de la grille de la 6<sup>ème</sup> classe
  - o Garde-corps de protection du toit terrasse de la maternelle
- Restaurant scolaire
  - o Clôture de sécurité à l'arrière côté Parc de l'Embanie
- Place de la République :
  - o Pose d'une caméra de vidéosurveillance.

Le montant global des travaux est estimé à QUARANTE MILLE EUROS (40 000 €).

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention FIPD sécurité 2019.

D. SARTELET

Y a-t-il des remarques ?

H. WILLER

Connaissons-nous le taux de subventionnement ?

D. SARTELET

Entre 20 et 80 %, mais l'enveloppe globale est de 250 000 €. Ce qui fait peu pour toutes les communes du département

Je mets aux voix : Adopté à l'unanimité

## DECISIONS

- le 31/12/2018 : mise en conformité AD'AP de la Maison du Temps Libre –signer avec la société Evrard pour le lot 8 (peinture) pour un montant de 2 030.40 € HT soit 2 436.48 € TTC
- le 31/12/2018 : mise en conformité AD'AP de la Maison du Temps Libre – signer avec la société ADAMI Construction pour le lot 1 (gros œuvre) pour un montant de 21 000 € HT soit 25 200.00 € TTC
- le 31/12/2018 : mise en conformité AD'AP de la Maison du Temps Libre – signer avec la société Menuiserie Girardin Construction pour le lot 2 (menuiseries extérieures) pour un montant de 4 999.17 € HT soit 5 999.00 € TTC
- Le 31/12/2018 : mise en conformité AD'AP de la Maison du Temps Libre – signer avec la société Menuiserie Girardin Construction pour le lot 3 (menuiseries intérieures) pour un montant de 9 750.00 € HT soit 11 700.00 € TTC
- Le 31/12/2018 : mise en conformité AD'AP pour la Maison du Temps Libre – signer avec la société Menuiserie Girardin Construction pour le 4 (plâtrerie) pour un montant de 3 330.35 € HT soit 3 996.42 € TTC
- Le 31/12/2018 : mise en conformité AD'AP pour la Maison du Temps Libre – signer avec la société Elect 3 SARL pour le lot 5 (électricité) pour un montant de 5 800.00 € HT soit 6 960.00 € TTC
- Le 31/12/2018 : mise en conformité AD'AP pour la Maison du Temps Libre – signer avec la société Lorraine Energie pour le lot 6 (plomberie/sanitaires) pour un montant de 5 500.00 € HT soit 6 600.00 € TTC
- Le 31/12/2018 : mise en conformité AD'AP pour la Maison du Temps Libre – signer avec la société Jean Bernard Revêtements pour le lot 7 (revêtement sol/faïence) pour un montant de 11 089.13 € HT soit 13 306.96 € TTC

Je clos la séance du conseil municipal.